DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 15 / Quorum : 8 / Nombre de présents : 12 / Votes par procuration : 1

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal au cours de la séance du jeudi 16 janvier 2025 :

Numéro	Objet de la délibération et résumé du contenu	Résultat du vote
D2025/001	Budget du Service des Eaux 2024 : Décision Modificative n°1 Prise en compte de la modification de l'article budgétaire de la ligne de crédit correspondant aux charges de personnel	Approuvée unanimité
D2025/002	Projet de rénovation de l'école du Val d'Ardèche Autorisation de signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet TAM- TAM Architecture Environnement, pour un montant de 59 350,00 €HT (enveloppe prévisionnelle des travaux : 575 000 €HT)	Approuvée unanimité
D2025/003	Réparation du collecteur d'eaux usées de la Chareyre Approbation du devis de l'entreprise VALETTE de PRADES pour la remise en état du collecteur d'eaux usées endommagé lors des intempéries d'octobre 2024, dans le lit du ruisseau le Merdaric à hauteur du hameau de la Chareyre.	Approuvée unanimité
D2025/004	Avis sur le projet de remise en état du site, renouvellement de l'autorisation d'exploitation et extension de la carrière Dodet Avis défavorable, considérant notamment les risques d'impacts négatifs sur l'environnement résidentiel liées à la hausse des capacités d'extraction envisagée (+117 %), à la sous-évalutation des risques de dégradation du patrimoine et des paysages, aux risques de pollution des eaux souterraines, à l'exploitation sans autorisation d'une parcelle dans le domaine privé communal et à l'incompatibilité du projet avec le plan local d'urbanisme intercommunal. Le conseil demeure favorable à la poursuite de l'activité de la carrière pour les volumes actuellement autorisés et dans le respect total des règles d'urbanisme.	Approuvée 12 pour 1 contre
D2025/005	Mise à jour du tableau des emplois communaux Au 01/01/2025, la commune dispose de 10 postes de fonctionnaires territoriaux (2 de catégorie B, 8 de catégorie C dont 1 placé en disponibilité) et de 3 emplois contractuels (CDD), représentant un total de 364,5 heures de travail hebdomadaire effectif.	Approuvée unanimité